



Difficultés administratives des référents-experts nationaux et personnes ressources

GT du 22 septembre 2017

Principales difficultés administratives remontées à l'Alliance du Trèfle :

PILOTAGE

Un manque de pilotage est relevé par plusieurs personnes ressources (PR).

* Périmètre des missions

Certaines missions dépassent le pourtour défini initialement dans la lettre de mission. Le réseau « salmonelles en aviculture » est ainsi consulté sur des questions plus large liées à la protection animale ou à la biosécurité.

* Respect du pourcentage de temps passé à la mission de personne ressource

Le temps prévu (0,2 ou 0,3 ETP) peut souvent être inférieur du fait de la pression de la mission principale :

- si mission principale est un poste d'encadrement,
- si priorité donnée (par la PR ou la structure l'hébergeant) à la mission principale locale par rapport à la mission PR nationale.

* Sollicitations extérieures

Les référents-experts nationaux (REN) et PR sont souvent sollicités par des structures comme l'INFOMA, l'ENSV ou l'ANSES. Il faudrait définir qui valide ces participations qui peuvent s'avérer très chronophages.

LOCALISATION ET NOMADISME

* Télétravail

La DGAL laisse à la structure hébergeant l'agent (DRAAF-DDecPP) la décision d'accorder ou pas le télétravail à l'agent y compris pour son temps de personne ressource (0,2 à 0,3 ETP). Certains refus sont mal vécus par les PR.

* Localisation régionale des REN

La compétence/profil doit être privilégiée au dogme du regroupement dans certaines DRAAF.

* Position dans la DRAAF

Les référents experts nationaux se sentent souvent un peu isolés dans la DRAAF qui les héberge (« atypiques »). Certains ont connu plusieurs déménagements au sein de la DRAAF depuis leur nomination (ressenti de « variable d'ajustement spatial »).

* Outils collaboratifs

Beaucoup de temps est dépensé en déplacement. Or de nouveaux outils existent comme Jitsi. Cet outil fonctionne entre DRAAF et DDI (si SIDSIC l'accepte) ce qui peut permettre des réunions à plusieurs mais Jitsi ne fonctionne pas en nomade.

BUDGET

* Frais de fonctionnement (y compris déplacements)

- la structure assure l'équipement de ces agents et des difficultés ont été identifiées,
- l'enveloppe de fonctionnement allouée aux personnes ressources est limitée, ne permettant souvent que les déplacements vers la DGAL. Elle est parfois inconnue du service qui héberge la personne ressource (relations à améliorer entre SG et services « métier » au sein des DDecPP et des DRAAF),



- un ordinateur portable devrait être systématiquement alloué aux PR, pour leur permettre d'effectuer leurs missions,
- quand l'enveloppe de fonctionnement allouée aux REN est dépassée, la DGAL prend en charge les billets de train ce qui ralentit le fonctionnement,
- le REN doit avancer les frais et peut être amené à organiser tout seul ses déplacements sans aide de la DRAAF,
- si la personne ressource intervient pour des structures extérieures (ENSV, FORMCO, INFOMA,...), il paraît logique que les frais de déplacement soient pris en charge par les structures demandeuses.

CARRIÈRE ET ENTRETIEN DE L'EXPERTISE

Les fonctions de REN et PR nécessitent un investissement important de l'agent (obtention d'une thèse en FCPR notamment). Actuellement, il n'y a pas de visibilité sur la prise en compte de cette expérience pour l'avancement. Certains agents sont donc tentés de postuler sur d'autres postes mieux côtés pour obtenir un avancement. Par ailleurs se pose la question de l'entretien de l'expertise. Aucun budget n'est prévu par la participation à des congrès ou d'autres manifestations ou pour l'accès à des ressources bibliographiques.